

## Contrat d'inscription Atelier Théâtre Adultes

Nom et prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Localité : .....

Tél privé : ..... Tél portable : .....

Tél professionnel : ..... E-mail : .....

Par quel biais vous nous avez connu ?

- Recherches sur Google ou autre moteur de recherches
- Publicité Facebook
- Par des amis ou connaissances
- Autre : .....

Autorisez-vous Pinocchio Théâtre à publier des photos ou des vidéos prises pendant les ateliers, sur le site internet, la page Facebook et le compte Instagram de Pinocchio Théâtre ?

- Oui
- Non

**L'élève souscrit l'inscription à l'atelier hebdomadaire suivant :**

Date d'entrée : .....

- Mercredi 19h00-20h30, CHF 100.-/mois

Type de contrat :

- Annuel (sept.-juin) – 10%
- Semestriel – 5%
- Mensuel

**Le paiement de l'inscription sera exécuté selon les conditions générales au verso et en fonction du type de contrat choisi.**

**Par ma signature, j'accepte le règlement et les conditions générales de l'atelier, figurant au dos du présent contrat.**

Lieu et date : .....

Signature : .....

**Pinocchio Théâtre – Place de l'Hôtel de Ville 8, 1040 Echallens – Tél : 076 469 92 72**

[info@kyrah.ch](mailto:info@kyrah.ch) – [www.pinocchio-theatre.ch](http://www.pinocchio-theatre.ch)

# Règlement et conditions générales

## Inscription & Paiement

- L'inscription se fait pour une année scolaire.
- Un atelier d'essai est payant, au prix unique de 25.- en cas de non-inscription.
- L'inscription est reconduite automatiquement d'une année à l'autre, sauf demande écrite de votre part, au plus tard le 31 mai précédant la prochaine rentrée scolaire.
- Le paiement doit être effectué d'avance le 1<sup>er</sup> de chaque mois, semestre ou année en cours selon le type de contrat choisi.
- Les versements s'effectuent par ordre bancaire ou postal sur notre compte bancaire, IBAN : CH34 8080 8002 3760 8918 2, au nom de : Katia Candolfi, place de l'Hôtel de Ville 8 à 1040 Echallens.

## Horaires & Vacances

- L'atelier débute fin août début septembre et se termine en principe la dernière semaine de juin, sauf exception annoncée aux élèves de vive voix ou par e-mail.
- L'atelier n'a pas lieu pendant les vacances scolaires et durant les jours fériés.
- Fermeture annuelle en juillet et août, il n'y a donc pas d'écolage pour ces 2 mois.

## Absences & Arrêt

- Pour le bon fonctionnement de l'atelier, les participants sont tenus de prévenir le responsable de l'atelier de leur(s) absence(s), le plus tôt possible.
- La non-fréquentation de l'atelier ne donne droit ni à un remboursement, ni à une réduction du montant de l'inscription.
- En cas de maladie ou d'absence prolongée (plus d'un mois), les mois manqués peuvent être crédités sur les mois suivants ou l'année suivante (voir remboursés dans des cas exceptionnels), uniquement lorsqu'une demande écrite est accompagnée des moyens de preuve (certificat médical, etc.).
- Les contrats mensuels peuvent être résiliés à tout moment de l'année, pour la fin du mois avec préavis d'un mois, par l'une ou l'autre des parties, et par demande écrite, mais au plus tard le 31 mai pour la prochaine rentrée scolaire.
- Les contrats semestriels et annuels ne peuvent pas être résiliés à tout moment de l'année :
  - Les contrats semestriels peuvent être résiliés avec préavis d'un mois avant la fin du semestre, par l'une ou l'autre des parties, et par demande écrite, mais au plus tard le 31 mai pour la prochaine rentrée scolaire.
  - Les contrats annuels peuvent être résiliés à la fin de l'année scolaire, jusqu'au 31 mai précédant la prochaine rentrée scolaire, par l'une ou l'autre des parties, et par demande écrite.
  - Pinocchio Théâtre se réserve le droit de mettre un terme au contrat en tous temps pour la fin d'un mois.

## **Responsabilité & Assurances**

- Pinocchio Théâtre décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégâts causés aux effets personnels de l'élève. Il appartient à ce dernier de s'assurer contre ce type de risques.
- L'élève doit contrôler qu'il est correctement assuré contre les risques liés à la pratique d'une activité (assurance accident, assurance responsabilité civile, etc.).

***Pinocchio Théâtre se réserve le droit d'apporter en tout temps des modifications aux présentes conditions générales et règlement. Le cas échéant, l'élève en sera informé par courriel ou par courrier pour ceux qui n'ont pas de boîte mail.***

**Pinocchio Théâtre** – Place de l'Hôtel de Ville 8, 1040 Echallens – Tél : 076 469 92 72 – [info@kyrah.ch](mailto:info@kyrah.ch)  
– [www.pinocchio-theatre.ch](http://www.pinocchio-theatre.ch)

*Dernière mise à jour : septembre 2022*